



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DE LA MARCHÉ

**Mémoire présenté par la
Fédération québécoise de la marche**

à l'Office de consultation publique de Montréal

**dans le cadre du
Projet d'aménagement du chemin de ceinture et des chemins de
traverse dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal**

12 juin 2008

INTRODUCTION

L'image d'un parc urbain a bien changé. Autrefois, on le voyait comme un carré de verdure encadré de rues. De nos jours, on le voit comme un vaste espace de détente, de découverte et d'activités de plein air. Parmi ces dernières, la marche tient une place de choix puisque c'est l'activité physique privilégiée par le plus grand nombre de personnes. Qu'ils la pratiquent pour la santé ou pour le loisir, les marcheurs recherchent des lieux agréables et sécuritaires.

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHÉ

Organisme sans but lucratif fondé en 1978, la Fédération québécoise de la marche est reconnue par le gouvernement du Québec comme l'organisme dédié à la promotion et au développement de la marche sous toutes ses formes. Elle vise à renseigner et à former la population, et elle appuie l'implantation d'infrastructures susceptibles de favoriser la pratique de la marche.

Elle renseigne et conseille depuis 30 ans toutes les personnes du grand public intéressées par la marche, la randonnée pédestre ou la raquette à neige. Elle regroupe plus de 3 000 membres individuels et familiaux, ce qui représente près de 5 000 personnes. Elle compte également 125 organisations affiliées, dont 60 clubs de marche, ceux-ci regroupant de 25 à 1 500 personnes, rejoignant ainsi près de 12 000 personnes.

Pour diffuser l'information sur les activités et sur les lieux de marche, et transmettre ses expertises, la Fédération a créé des outils. Depuis près de 20 ans, elle publie la revue Marche-Randonnée, un magazine trimestriel tiré à 15 000 exemplaires. Elle publie aussi le Répertoire des lieux de marche au Québec, qui en est à sa 6^e édition, dont 60 000 copies ont été vendues. La Fédération a produit également divers documents, guides pratiques, livres et cartes topographiques. Elle mettra en place sous peu un programme de certification de guide de randonnée pédestre. Elle siège également dans divers comités et tables de concertation.

INTÉRÊT AU PROJET

Le mont Royal est un lieu de prédilection pour de très nombreux marcheurs.

Six de nos clubs affiliés fréquentent régulièrement, et quelques-uns occasionnellement, les sentiers du parc du Mont-Royal. Ils y pratiquent la marche dans un but d'entraînement ou de détente. Ces marches prennent la forme de marche de santé, marche rythmée, marche rapide, marche nordique, promenade, randonnée pédestre et raquette à neige. Ces activités ont lieu tant en semaine qu'en fin de semaine, le jour comme le soir, et ce, toute l'année. De plus, les clubs de marche offrent aux participants un encadrement sécuritaire, respectueux des lois et de l'environnement.

En plus des clubs de marche, de nombreux marcheurs fréquentent le mont Royal individuellement, en famille ou en petit groupe d'amis. Plusieurs Montréalais le fréquentent régulièrement, dans des buts semblables aux clubs. D'autres marcheurs s'y rendent dans un but plus touristique : observation de la flore et de la faune, découverte du patrimoine naturel et historique, contemplation de paysages... Ces marcheurs proviennent des différentes régions du Québec et de l'extérieur de la province, notamment d'Europe.

De nombreux marcheurs consultent la Fédération québécoise de la marche afin d'obtenir des suggestions de parcours, des cartes topographiques et divers renseignements sur le mont Royal.

OPINIONS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS

Ceux qui pratiquent la marche dans un but d'entraînement physique applaudissent particulièrement le projet d'aménagement du chemin de ceinture. Ce parcours en boucle de 10 km constitue un circuit idéal

pour cette clientèle. Certes, les sentiers du parc du Mont-Royal continueront d'être fréquentés et appréciés, mais le chemin de ceinture fournira un nouveau parcours et incitera à marcher les résidents des quartiers se situant sur tout le pourtour du mont Royal.

Pour ceux dont la marche sert de moyen pour découvrir et observer la faune, la flore, le patrimoine historique ou les paysages, l'idée d'avoir accès à de nouveaux circuits les réjouit au plus haut point. Plusieurs marcheurs hésitent à s'aventurer dans les cimetières, de peur de s'y égarer. Le chemin de ceinture et le chemin de traverse leur permettront de profiter pleinement de leur marche en leur procurant un sentiment de sécurité.

Cohabitation marcheurs-cyclistes

De façon générale, la Fédération québécoise de la marche n'encourage pas les sentiers multifonctionnels (nommés dans ce projet « chemins polyvalents »), pour des raisons de sécurité. Le fait que les marcheurs et les cyclistes circulent à des vitesses très différentes augmente les risques de collisions et d'accidents.

On admet toutefois que certains sentiers, dont l'emprise est assez large, peuvent accueillir simultanément marcheurs et cyclistes. Dans ce cas, l'espace doit être défini pour chacune des clientèles : les marcheurs d'un côté, les cyclistes de l'autre. Il n'est pas nécessaire d'installer de barrière physique entre les deux, ni de marquage au sol. De petits panneaux, l'un affichant un pictogramme de piéton, l'autre de vélo, peuvent être installés de part et d'autre du sentier à intervalles réguliers afin d'indiquer à chacune des clientèles de quel côté circuler. Nous sommes convaincus qu'ainsi informés, la grande majorité des marcheurs et des cyclistes respecteront cette signalisation afin d'assurer leur propre sécurité.

Accès à la section 4

Plusieurs clubs de marche organisent des marches le soir afin de favoriser les personnes qui sont au travail le jour. Ces marches ne pourront pas se faire dans les cimetières puisque ceux-ci sont fermés en soirée. Les marcheurs voudront donc utiliser la portion du chemin de ceinture qui se trouve sur les terrains de l'Université de Montréal.

Or, dans le « Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal », cette portion est identifiée comme piste cyclable, alors que dans le « Projet d'aménagement du chemin de ceinture », elle est identifiée parfois comme piste cyclable, parfois comme chemin polyvalent (sentier multifonctionnel), tout dépendant des cartes.

Les marcheurs doivent avoir l'assurance qu'aux heures de fermeture de la partie piétonne qui passe dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ils pourront poursuivre le chemin de ceinture en passant sur les terrains de l'Université de Montréal.

Bornes kilométriques

Il serait intéressant d'installer des bornes kilométriques à intervalles de 100 mètres. Ces bornes seraient d'une grande utilité pour les personnes qui pratiquent la marche dans un but d'entraînement. Elles serviraient de points de repères pour mesurer leurs progrès. De plus, ces bornes pourraient s'avérer fort utiles pour indiquer la position d'une personne ayant besoin de secours.

CONCLUSION

En tant que représentante de tous les marcheurs, la Fédération québécoise de la marche suivra avec intérêt les développements des chemins de ceinture de traverse. Elle tiendra informés tous les marcheurs intéressés par ce projet.